

1. Nom de l'Institution :

SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale (SPP IS)
1 Boulevard Anspach
13^e étage
1000 Bruxelles

2. Description du projet

Une des grandes missions du SPP IS est le paiement de l'intervention de l'Etat fédéral dans les frais que les centres publics d'aide sociale (CPAS) supportent en application de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale (anciennement : la loi sur le minimex) et dans le cadre de l'attribution d'aides sociales, qui sont récupérées auprès de l'Etat fédéral sur la base de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS.

Les données transmises par les CPAS dans le cadre de leur demande d'intervention de l'Etat concernent leurs décisions d'accorder le revenu d'intégration ou une aide financière (qui peut être récupérée auprès de l'Etat fédéral) et leurs mesures de mise à l'emploi ou autres mesures de promotion de l'intégration socioprofessionnelle des bénéficiaires de l'intégration sociale ou d'une aide sociale financière.

Ces données sont introduites dans une base de données informatiques (PRIMA), après quoi le programme informatique calcule sur une base mensuelle la subvention de l'Etat prévue par la loi.

Outre le calcul des subventions de l'Etat, la base de données informatiques PRIMA est également utilisée à des fins statistiques.

Les statistiques qui en proviennent sont pour l'instant principalement destinées à un usage interne : elles servent aux estimations budgétaires et à l'évaluation de mesures politiques prévues ou déjà prises. Certaines institutions scientifiques font également régulièrement appel aux données statistiques disponibles, p.ex. lors d'études en rapport avec la lutte contre la pauvreté.

Pour rencontrer la demande de statistiques relatives aux bénéficiaires de l'aide d'un CPAS, émanant d'un large public, le SPP IS souhaite développer une application de base : un ensemble de statistiques déterminées seraient publiées tous les trimestres. Une série de statistiques seraient reprises tous les ans dans un rapport annuel sur le fonctionnement du SPP IS.

L'objectif du projet est d'établir un tableau de bord de statistiques et d'indicateurs mis à jour régulièrement. Ces données seront essentiellement extraites de la base de données Prima. Une analyse croisée avec d'autres bases de données existantes devrait également permettre d'alimenter le tableau de bord.

La datawarehouse pour l'étude du marché du travail de la Banque-carrefour de la sécurité sociale (BCSS) semble constituer un excellent moyen d'y parvenir.

Plus généralement, l'intégration des données relatives aux bénéficiaires de l'aide d'un CPAS (ou à une partie de ceux-ci) dans la datawarehouse devra permettre de réaliser, en plus du tableau de bord régulier, des études adéquates plus approfondies, par exemple sur le profil, le parcours d'insertion, la mobilité sur le marché du travail et la répartition sociogéographique (allant éventuellement jusqu'à une répartition par quartier) des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les résultats du tableau de bord et des recherches seront utilisées à des fins de publications et d'aide à la décision (évaluation de politique publique, analyse des profils des personnes concernées, dynamique d'évolution des publics concernés, dynamique d'intégration sur le marché du travail...).

3. Réalisation à mettre en œuvre

a. par l'équipe scientifique

- Evaluer la pertinence et la complétude de la base de données existante (PRIMA)
- Relever les données pertinentes et améliorer la base de données en fonction de son évaluation et des analyses exploitables attendues.
- Demander les autorisations et remplir les conditions d'exploitation des données au regard de la protection de la vie privée.
- Extraction de données permettant un croisement avec d'autres sources d'informations (entre autres la datawarehouse marché du travail de la BCSS).
- Analyse des données et analyse croisée avec les autres bases de données permettant entre autre d'investiguer la répartition socio-géographique du public de l'intégration sociale ainsi que de déterminer des profils de populations concernées.
- Établir un protocole ou une méthode permettant de reproduire cette extraction régulièrement
- Proposer une analyse de ces données sous la forme de résultats statistiques pertinents
- Etablir un format de publication régulière de ces résultats.

b. par l'institution publique en préalable au travail de l'équipe scientifique [p.ex. obtention des données nécessaires, ...] et en cours de projet [p.ex. support du service informatique, ...]

- Il sera nécessaire de mettre à disposition et de rendre accessible la base de données PRIMA en collaboration avec le service informatique
- Concevoir le tableau de bord des statistiques à obtenir régulièrement en collaboration avec l'équipe scientifique.
- D'alimenter et d'améliorer si nécessaire la base de données à des fins scientifiques à partir d'une base de données opérationnelle (Prima).
- D'informer les CPAS de ce projet.

4. Produit final attendu

a) de l'équipe scientifique

1. Une méthode d'extraction régulière des données incluses dans la base de données PRIMA en lien avec d'autres données existantes.
2. Un outil d'analyse de cette base de données sous la forme d'un tableau de bord permettant d'obtenir un panel de statistiques pertinentes et d'indicateurs de mesures ainsi que d'élaborer des analyses complémentaires plus approfondies.

b) pour l'institution publique

Disposer de deux types d'applications : une application de base (statistiques par trimestre et par an) et une application ad hoc (spécifique, à la demande des centres de recherche).

Disposer d'un tel outil sera pour la communauté scientifique, mais surtout pour le SPP Intégration sociale, un outil d'aide à la décision important.

5. Valorisation du produit final

a) pour l'institution publique: intégration du produit final dans son fonctionnement propre

Il sera veillé à ce que cette base de données et le tableau de bord, destinés à un usage d'études, soient **récurrents**, c'est-à-dire régulièrement alimentée en données afin de pouvoir générer à intervalles réguliers des statistiques. De cette manière, le SPP intégration sociale développera un outil d'analyse continu de sa politique d'intégration.

b) pour le 'public' extérieur: modalités et conditions d'accès pour le monde scientifique et le grand public

Le résultat des études sera publié régulièrement.

6. Timing, planning des activités

La durée estimée de la recherche devrait être de 18 mois pour 1,5 ETP. Cette durée peut-être adaptée en fonction du planning qui sera établi avec les chercheurs mais ne pourra pas dépasser 24 mois.

7. Conditions particulières

a) suggestions de composition du comité d'accompagnement

Service informatique du SPF Intégration Sociale, VVSG-UVCW-AVCB, INS, responsables des services du SPP Intégration Sociale

b) clause de confidentialité éventuelle

L'exploitation des données et la publication des résultats à quelque moment que ce soit ne pourra se faire sans avoir la certitude du respect de la législation en matière de protection de la vie privée ainsi que l'autorisation du président du SPP Intégration Sociale.

c) présence éventuelle de l'équipe au sein de l'institution

Cela ne semble pas nécessaire au regard du travail à accomplir mais une collaboration régulière sous forme de rencontres ou de projet en commun est indispensable.